COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 4 Novembre 2014 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Madame Catherine DICHAMPT en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de la prochaine séance du Conseil Municipal. La date retenue est le Mardi 16 Décembre 2014 à 20 Heures.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 4 Septembre est adopté à l'unanimité.

DECISONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE - COMMANDE DE MOINS DE 15 000 € HT

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant
			Commande
03/10/2014	RENAULT	Achat RENAULT KANGOO EXPRESS TCE 115 7 CV	11 337.67 € HT

DECISONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

NEANT

01. LOCATION ERA - TARIFS 2015 - Délibération 66/2014

Madame le Maire indique que les tarifs 2014 de location de la salle de l'ERA ont été fixés lors du Conseil Municipal du 29 Janvier 2013 à savoir : 500 € (nettoyage compris) pour la Grande Salle et 200 € (nettoyage compris) pour la Petite Salle avec une caution de 2 000 €.

Madame le Maire expose que des demandes de locations de salles commencent à être envisagées pour l'année 2015 et propose au Conseil Municipal de valider le principe d'une revalorisation annuelle des tarifs de location de la salle de L'ERA compte tenu de l'évolution des dépenses générales d'entretien de la salle (Nettoyage chauffage...).

Madame le Maire propose donc une augmentation des tarifs pour les locations de la salle de l'ERA à partir du 1er Janvier 2015.

Madame le Maire propose donc les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2015 : Grande Salle (510 € nettoyage compris) et Petite Salle (205 € nettoyage compris)

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE les nouveaux tarifs de location applicables aux locations à partir du 1^{er} janvier 2015 à savoir 510 € (Nettoyage compris) pour la grande salle et 205 € (Nettoyage compris) pour la petite salle et VALIDE le principe d'une revalorisation annuelle de ces tarifs de locations.

02. LOCATION ERA - TARIFS 2016 - Délibération 67/2014

Madame le Maire indique que les tarifs 2015 de location de la salle de l'ERA ont été fixés lors du Conseil Municipal du 4 Novembre 2014 à savoir : 510 € (nettoyage compris) pour la Grande Salle et 205 € (nettoyage compris) pour la Petite Salle avec une caution de 2 000 €.

Madame le Maire expose que des demandes de locations de salles commencent à être envisagées pour l'année 2016 et propose au Conseil Municipal de valider le principe d'une revalorisation annuelle des tarifs de location de la salle de L'ERA compte tenu de l'évolution des dépenses générales d'entretien de la salle (Nettoyage chauffage...).

Madame le Maire propose donc une augmentation des tarifs pour les locations de la salle de l'ERA à partir du 1er Janvier 2016.

Madame le Maire propose donc les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2016 : Grande Salle 520 € (nettoyage compris) et Petite Salle 210 € (nettoyage compris).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE les nouveaux tarifs de location applicables aux locations à partir du 1^{er} janvier 2016 à savoir 520 € (Nettoyage compris) pour la grande salle et 210 € (Nettoyage compris) pour la petite salle et VALIDE le principe d'une revalorisation annuelle de ces tarifs de locations.

03. INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT - Délibération 68/2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 38/2011, la Commune de CUZIEU a instauré la taxe d'aménagement. Cette taxe a pour objectif de financer les équipements publics de la commune, en remplacement de la taxe locale d'équipement et de la participation pour aménagement d'ensemble.

Le taux avait été fixé à 4.5 % jusqu'au 31/12/2014.

Il convient de délibérer pour fixer ce taux à compter du 1er Janvier 2015

Madame le Maire présente un tableau de simulation et propose la mise en place d'exonérations.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4.50% à compter du 1^{er} janvier 2015, DECIDE d'instaurer un dégrèvement de la taxe d'aménagement à raison de 50 % de leur surface pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

04. ENVELOPPE CANTONALE PROGRAMME SOLIDARITE 2014 Délibération 69/2014 Remplace et annule la Délibération 58/2013

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération 58/2013, la Mairie de CUZIEU a fait une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe solidarité 2014. Cette demande concernait le renouvellement du camion des services techniques.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler cette demande de subvention afin de pallier à l'urgence du remplacement du petit véhicule utilitaire des services techniques rendu à l'état d'épave suite à un accident de la route.

La dépense subventionnable s'élevant à 14 920 € HT, Madame le Maire propose de demander au Conseil Général cette subvention pour :

- Le renouvellement du petit véhicule utilitaire des services techniques (11 337.67 €HT),
- Les travaux de réfection du plafond de la salle des fêtes (10 974.50 € HT).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le dossier de l'acquisition et de la réalisation de travaux pour un montant global de 22 312.17 € HT, SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention au titre du programme Solidarité 2014 et PREVOIT le financement des travaux hors subvention par prélèvement sur fonds libres.

05. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVAP - Délibération 70/2014

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIVAP du 24 septembre 2014, portant approbation de la modification de ses statuts et notamment de l'article 4.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces modifications ont pour but de préciser la domiciliation du siège du syndicat.

Le siège du syndicat devient 144 Rue Aristide BRIAND BP 10 42210 MONTROND LES BAINS.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres du syndicat de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée. Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts du SIVAP (Modification de l'adresse du siège du SIVAP qui devient 144 Rue Aristide BRIAND BP 10 42210 MONTROND LES BAINS).

06. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOU DES ECOLES DE CUZIEU - Délibération 71/2014

La préparation du magazine municipal 2014 se poursuit avec une parution en décembre comme chaque année. Suite à des échanges entre la commission «Bulletin Municipal» et le Sou des Ecoles, Madame le Maire propose de confier la distribution aux bénévoles du Sou des écoles ; précisant que cette distribution devra se faire à partir de la fin de la semaine 51 sur l'ensemble du territoire de la commune.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € au Sou des Ecoles pour cette mission.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € au Sou des Ecoles pour la distribution du bulletin municipal de Décembre 2014 et CHARGE Madame le Maire d'établir et de signer la convention correspondante.

07. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DEPARTEMENTAL D'ACHAT D'ENERGIE Délibération 72/2014

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1er Janvier 2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix pour la fourniture d'énergie.

Le Bureau Syndical du SIEL a, en date du 19 Septembre 2014 approuvé l'acte constitutif du groupement de commande.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ET de gaz, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

08. DESTRUCTION VEHICULE ET VALEUR INDEMNISATION - Délibération 73/2014

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à un accident de la circulation, le Renault Kangoo affecté aux services Techniques a été réduit à l'état d'épave, il convient donc de notifier la destruction de ce véhicule et sa sortie de l'actif (inventaire) de la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise à cet effet.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'expert automobile a évalué à 4 200 € TTC la valeur du véhicule détruit et qu'il convient de délibérer pour accepter cette recette.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la destruction du véhicule, ACCEPTE l'indemnisation du véhicule réduit à l'état d'épave pour un montant de 4 200 €TTC et CHARGE Madame le Maire d'établir les écritures correspondantes (pour l'actif de la commune…).

9. LOGEMENT LOCAL SPORTIF - RENOUVELLEMENT DU BAIL - Délibération 74/2014

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le Locataire du logement situé à l'étage du local sportif a fait parvenir sa dédite en date d'effet au 23 Octobre 2014.

Madame le Maire propose au conseil municipal de remettre l'appartement en, location et de signer un nouveau bail de 3 ans.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à 475 € par mois et les provisions sur charges à 50 € par mois (Eau, électricité, entretien de la chaudière et enlèvement des ordures ménagères).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE de louer l'appartement F3 situé Route du stade avec un loyer mensuel de la première année à 475 €, FIXE à 50 € le montant des charges mensuelles comprenant l'eau, l'électricité, l'entretien de la chaudière et l'enlèvement des ordures ménagères, (avec une régularisation annuelle à la date d'anniversaire du bail), et CHARGE Madame le Maire des démarches relatives à la mise en œuvre de ce contrat de bail.

10. MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR RISQUE DE PERTE DE LOYER - Délibération 75/2014

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la commune risque de voir rejeter le paiement des 6 derniers loyers de l'appartement du stade mis en location.

Sur conseil de Madame la Trésorière de ST GALMIER, il est très souhaitable de créer une provision pour risque de perte de loyer (pour un montant évalué à 3 150 €).

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité *APPROUVE la constitution d'une provision pour risque de perte de loyer de 3 150 € et CHARGE Madame le Maire de signer les documents correspondants.*

11. DECISION MODIFICATIVE N° 01 - Délibération 76/2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une décision modificative dans le cadre de la cession du véhicule (réduit à l'état d'épave) et pour la mise en place de la provision pour risque de perte de loyer.

Section d'Investissement					
Compte	Désignation	Dépenses	Recettes		
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations		4 200 €		
1641	Emprunts		- 4200 €		
	TOTAL	0 €	0 €		

Section de fonctionnement					
Compte	Désignation	Dépenses	Recettes		
6815 / 68	Dotations aux provisions pour risques		3 150 €		
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 3 150 €		
	TOTAL	0 €	0 €		

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la Décision modificative N°01.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel Communal:

Une demande de renouvellement du mi-temps thérapeutique de notre agent d'accueil est en cours d'instruction par le Comité Médical. Madame le Maire fait le point sur les arrêts maladie en cours. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre agent en Contrat d'avenir affecté à la cantine a réussi la 1ère partie de sa formation BAFA.

Cérémonies du 11 Novembre :

Madame le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à participer à la cérémonie à partir de 11h30. L'ensemble des élèves du cycle 3 de l'école ont travaillé pour fêter le 100ème anniversaire de la 1er Guerre et participeront aux festivités.

Un vin d'honneur sera servi offert par la mairie et servi à la salle des fêtes.

Classes en 4:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le traditionnel banquet des classes aura lieu le samedi 15 Novembre. A cette occasion, la Mairie offrira l'apéritif.

DATES A RETENIR

Dimanche 16 Novembre : Brocante du foot

Samedi 22 Novembre : Bourse aux jouets et Soirée choucroute du Sou des Ecoles

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.

Le Maire,